



REGLEMENT

Espace Raymond Ameilbonne (hall)

Quelques points importants pour la bonne gestion de celle-ci.

Cette salle est mise à votre disposition dans un état neuf et propre (les gardiens des lieux s'y emploient toute l'année) et doit être rendue dans le même état (voir ci-dessous) :

Hall Espace Raymond Ameilbonne :

-  **Bar :** **Rangée, balayée et lavée.**
-  **Hall :** **Rangé, balayé et lavé.**
-  **WC :** **Balayés et lavés.**
-  **Couloir :** **Balayée et lavée**

Il est STRICTEMENT interdit :

- d'afficher sur les murs et les plafonds (à utiliser les fils tendus ou les grilles).
- de fumer dans toutes les salles

Les animaux sont interdits dans toutes les salles.

Nous ne fournissons aucun ustensile et produits de nettoyage (balais, serpillières, torchons, savons, papier toilettes, etc....)

Le tri sélectif est à votre charge, les poubelles sont situées dans la cour de l'appartement de l'Espace Raymond AMEILBONNE.

En ce qui concerne les extérieurs, vous voudrez bien ramasser boîtes, bouteilles et mégots.

Je vous rappelle également que tous les véhicules (voitures, mobylettes, motos, etc...) ne doivent pas stationner sur le parvis, sous peine d'amende pour stationnement intempestif.